



## Module 3 : Annoncer un résultat et fournir du soutien

### Le contenu de ce module vous aidera à :

- Annoncer à un-e client que le résultat de son dépistage du VIH est réactif (ou positif)
- Fournir du soutien émotionnel et pratique aux client-es qui apprennent cette nouvelle et les aider à passer à la prochaine étape de leurs soins
- Parler de la notification et de la protection des partenaires avec les client-es qui reçoivent un résultat positif/réactif
- Annoncer un résultat non réactif; renforcer les messages de prévention et fournir de l'information sur d'autres services (PrEP, réduction des méfaits, santé mentale), au besoin

### Annoncer un résultat

Soyez direct-e : par exemple, « **Ce n'est pas la nouvelle qu'on espérait : votre résultat est réactif.** »

- Fournir un réconfort et un soutien immédiats. Attendez-vous à une gamme de réponses émotionnelles possibles : incrédulité, choc, colère (envers vous ou un-e ex-partenaire), culpabilité, honte, peur, anxiété; soulagement possible d'avoir une explication à ses symptômes; ou aucune réaction émotionnelle
- Encourager la personne à exprimer ses émotions
- Rappeler à la personne qu'il existe aujourd'hui plusieurs traitements contre le VIH qui permettent aux gens d'avoir une vie longue et saine. Vous l'aidez à trouver un médecin et les autres types de soutien dont elle aura besoin
- Revenir sur le sujet des personnes de son entourage qui peuvent lui fournir du soutien (identifiées lors du counseling pré-test); est-il possible de voir l'une de ces personnes aujourd'hui?
- Amorcer la discussion sur les étapes suivantes



**L'arrimage aux soins est vital après un test réactif; 18 % des personnes ne sont pas reliées à des soins dans les trois mois suivants, et ceci pose un risque pour leur santé. Vous pouvez contribuer à faire une différence.**

### Suivi à un résultat réactif

- Parlez des endroits où le/la client-e peut obtenir un traitement pour le VIH, et prenez si possible un rendez-vous pour lui ou elle; et si possible, prenez un rendez-vous (idéalement dans les 72 heures) pour la personne; encouragez la personne à envisager de commencer rapidement un traitement afin de maximiser les bienfaits pour sa santé et à mieux protéger les partenaires
- Recommandez un dépistage standard pour confirmer le diagnostic; obtenez le consentement et si la personne est consentante effectuez le prélèvement sanguin
- **Fixez un rendez-vous** (dans environ une semaine) pour que le ou la client-e revienne chercher son résultat et pour effectuer un suivi à la conversation d'aujourd'hui – même si la personne refuse le dépistage standard
- Expliquez que le résultat du dépistage, de même que celui d'un dépistage standard, sera déclaré à la santé publique (de façon anonyme ou nominative,



selon la méthode de test); expliquez à la personne dépistée de façon nominative le processus du suivi de santé publique auquel elle peut s'attendre

- Parlez de la protection des partenaires actuel-les et futur-es; des exigences légales concernant le dévoilement (voir la discussion sur les questions juridiques touchant le dévoilement [ce qui est parfois aussi appelé « divulgation »], à la prochaine page); et de ce que la personne souhaite dire à des membres de sa famille et à d'autres personnes

## Suivi à un résultat non réactif

La plupart des résultats de dépistage que vous annoncerez seront des résultats non réactifs. Ceci est tout aussi important que dans le cas d'un résultat réactif. Les points importants à aborder après un résultat non réactif incluent :

- La question de savoir si le/la client-e devrait revenir pour d'autres dépistages – dépistages de routine ou de suivi (approche 3-6-3), en cas d'exposition à risque élevé
- Parlez de tout service que vous pourriez avoir identifié comme approprié, lors de l'évaluation du risque (réduction des méfaits, dépendance, PrEP, counseling sur la réduction du risque, etc.). Offrez des informations pratiques (numéros de téléphone, sites Web, dépliants, ou référence active lorsque possible)
- Revenez sur toute suggestion de stratégie de protection abordée lors du counseling pré-test

## Processus de santé publique

Lorsqu'un-e client-e est dépisté-e de façon nominative (en utilisant son nom et le numéro de sa Carte santé de l'Ontario [OHIP]), l'Unité de santé publique locale sera automatiquement notifiée du résultat positif de votre client-e par le Laboratoire de santé publique de l'Ontario. En vertu des [Normes de santé publique de l'Ontario](#) et des [Recommandations pour des pratiques optimales](#) en gestion des cas d'ITS par la santé publique, la santé publique communiquera avec le/la client-e dès que possible après avoir été avisée de son résultat positif au dépistage, idéalement dans les deux jours ouvrables. Un-e employé-e de la santé publique collaborera avec le/la client-e afin de :

- L'inciter activement à amorcer et à poursuivre des soins pour le VIH et un traitement antirétroviral
- Référer le/la cliente à des traitements, y compris des services communautaires et de santé mentale, au besoin, et effectuer un suivi périodique avec lui/elle
- Aider à gérer d'autres troubles de santé
- Veiller à ce que les personnes qui ont des comportements à risque reçoivent le soutien nécessaire pour modifier ces comportements
- Effectuer la notification des partenaires
- Développer pour chaque client-e une approche aux soins

Si un-e cliente se fait dépister de manière anonyme, l'Unité de santé publique locale est informée du résultat de son test, mais pas de son identité. Cependant, en tant que conseiller(-ère) en dépistage du VIH, vous pouvez communiquer avec la santé publique au sujet des contacts sexuels de cette personne et demander à ce qu'une recherche des contacts soit effectuée sans dévoiler l'identité du patient ou de la patiente.



## Dévoilement/divulgence (du point de vue juridique)

Le dévoilement (ou la divulgation, comme on dit dans le domaine du droit) signifie informer une personne du fait que l'on a l'infection à VIH. Sauf avant une activité qui comporte une « possibilité réaliste de transmission » à un-e partenaire sexuel-le, une personne qui vit avec le VIH n'est pas tenue de dévoiler son statut VIH. Conseils à donner aux client-es :

- Avant toute activité de pénétration sexuelle, dévoiler son statut VIH à l'autre personne. En dépit de la réduction du risque de transmission associée à l'utilisation de condoms, du point de vue juridique des accusations criminelles demeurent possibles en cas de non-divulgation jusqu'au moment où le traitement du VIH arrive à réduire la charge virale de la personne séropositive à un niveau indétectable\*
- Au-delà de cette obligation de divulgation, choisir avec minutie les personnes auxquelles on dévoile son statut lors de cette première étape. On n'a besoin que d'en parler à des personnes qui nous donneront du soutien et/ou de l'aide

\* Lorsque la charge virale d'une personne se maintient à un niveau indétectable depuis six mois, la personne ne peut plus transmettre le VIH et elle ne sera pas accusée si elle ne divulgue pas son statut VIH, à ce stade, à condition qu'elle prenne ses médicaments avec assiduité et que sa charge virale demeure indétectable.

### Ressources sur l'obligation légale de divulgation du statut VIH avant un rapport sexuel

- *La criminalisation de la non-divulgation du VIH au Canada : Situation actuelle et besoin de changement* – un document (2019) du Réseau juridique VIH offrant un aperçu des lois et des politiques actuelles qui régissent la non-divulgation du VIH au Canada. <http://www.aidslaw.ca/site/the-criminalization-of-hiv-non-disclosure-in-canada-report/?lang=fr>
- La HIV/AIDS Legal Clinic of Ontario (HALCO) offre du soutien pour diverses questions juridiques liées au VIH [site Web en anglais]. <https://www.halco.org/areas-of-law/hiv-criminal-law>
- *La divulgation du VIH aux partenaires sexuels : Questions et réponses pour les nouveaux arrivants* – une publication du Réseau juridique VIH. [http://www.aidslaw.ca/site/wp-content/uploads/2015/10/Discl-NewcomerQA\\_2015-FRA.pdf](http://www.aidslaw.ca/site/wp-content/uploads/2015/10/Discl-NewcomerQA_2015-FRA.pdf)
- *Dévoilement du VIH : guide d'information sur le droit pour les hommes gais au Canada* – un guide développé par CATIE et HALCO, paru en 2013. <https://www.catie.ca/fr/guides-pratiques/devoilement-vih>



## Ressources pour les client-es nouvellement diagnostiqué-es

*Tout est encore possible – Points de départ pour bien vivre avec le VIH* – Cette ressource publiée par CATIE et PWA Toronto en 2015 présente de l'information élémentaire sur le VIH, le traitement et la divulgation.

<https://www.catie.ca/fr/tout-encore-possible>

La page de CATIE intitulée *Après avoir reçu un diagnostic de VIH* est une ressource utile pour les personnes nouvellement diagnostiquées; elle dirigera d'ailleurs votre client-e vers CATIE pour plus d'information lorsqu'il ou elle sera prêt-e. <https://www.catie.ca/fr/guides-pratiques/apres-diagnostic-vih>

## Prendre soin de vous

Il peut être stressant d'annoncer à une personne qu'elle a le VIH.

- Prenez le temps qu'il vous faut après un rendez-vous éprouvant
- Identifiez des collègues ou d'autres personnes de votre milieu de travail qui pourraient vous fournir du soutien
- Renseignez-vous sur les processus internes de soins personnels dans votre site

Voici quelques ressources qui pourraient vous être utiles. Elles sont presque toutes en anglais. Bien qu'aucune d'entre elles n'ait été développée spécialement pour des conseiller(-ère)s en dépistage du VIH, vous pourrez y trouver des idées pour gérer les défis rencontrés dans votre vie professionnelle ainsi que le stress qu'ils peuvent causer.

- *Faire face aux événements stressants : Comment prendre soin de soi comme intervenant* – Ce document de l'Agence de la santé publique du Canada présente des notions de base pour prendre soin de soi. <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/rapports-publications/faire-face-evenements-stressants/comment-prendre-soin-comme-intervenant.html>
- *Reach Out: Self care for professionals* – Cette ressource australienne [en anglais] pour les conseiller(-ère)s en matière de santé mentale offre des outils pour évaluer vous-même votre bien-être et pour préparer votre plan d'autosoins. <https://schools.au.reachout.com/articles/self-care-for-professionals>
- *Self-Care Starter Kit* – Ce guide élémentaire [en anglais] de Homewood Health (un fournisseur canadien de soins en santé mentale et dépendances) est un outil simple pour commencer à se pencher sur ces questions. <https://www.ucalgary.ca/wellbeing/files/wellbeing/self-care-starter-kit.pdf>